

M. Orlikow: D'après le député, je dois commenter l'amendement. Je peux lui assurer que je n'enfreindrai pas plus le Règlement que lui et son collègue de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui n'ont cessé de le faire ces deux derniers jours. Voici ce que j'ai dit à cette occasion, comme on le voit à la page 9071 du hansard:

Monsieur l'Orateur, je veux participer au débat sur le présent bill parce que, à mon avis, il préconise un principe d'une extrême importance, dont l'acceptation par la population du pays est essentielle à la survivance de la nation canadienne. Le chef suppléant de notre parti, prenant la parole lors de la deuxième lecture du bill, il y a quelques jours, a clairement expliqué pourquoi notre parti appuierait la mesure. Je l'appuierai moi aussi.

Voici ce qu'a déclaré mon honorable ami et collègue, l'ancien député de Selkirk, qui d'ici quelques jours sera premier ministre du Manitoba, quand il a pris la parole sur le principe du bill le 17 octobre dernier, comme on le voit à la page 1498 du hansard:

Il est facile d'appuyer la résolution dans son esprit, son intention et son objectif. Je la trouve louable. Je veux simplement ajouter que nous aurions dû faire depuis des années ce qu'on nous demande de faire par cette résolution.

Il me semble que certains députés ont tenté, au cours de ce débat, de renouveler le conflit qui a surgi lors de la campagne électorale de juin 1968. En s'opposant à ce bill, certains députés s'imaginent qu'ils s'acquerraient l'appui de ceux qui entretiennent des sentiments antifrançais et antiquébécois. Je me permets de leur dire, surtout aux députés du Manitoba qui ont voté contre ce bill à l'étape de la deuxième lecture, qu'il vaudrait mieux oublier les élections du 25 juin 1968.

• (5.20 p.m.)

M. Aiken: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ni le député qui a maintenant la parole, ni celui qui l'a précédé n'ont mentionné l'amendement, si ce n'est en passant. A mon avis, ce n'est pas là un débat général sur le bill relatif aux langues officielles. Nous examinons en ce moment une motion d'amendement précise. Si les députés ne limitent pas leurs remarques aux questions à l'étude, nous serons encore ici à Noël.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je suis d'accord. Les députés devraient limiter leurs remarques à l'amendement à l'étude. Sans doute a-t-on laissé une grande latitude aux députés, cet après-midi, au cours du débat sur l'amendement, mais j'espère que les députés voudront bien s'en tenir désormais à l'amendement dont nous sommes saisis.

[M. Horner.]

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur...

M. Horner: Lisez l'amendement. Cela pourrait vous aider à réfléchir.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, la dernière personne à laquelle je demanderais conseil dans cette enceinte est le député de Crowfoot. C'est que le plus souvent il s'est écarté du problème à l'étude. Je ne mets pas en cause votre jugement, monsieur l'Orateur. Je tiens à borner mes remarques à l'amendement discuté. Cependant, puisque Votre Honneur m'a, pour ainsi dire, coupé la parole après avoir accordé une certaine latitude à d'autres députés, je ne puis m'empêcher de me sentir un peu froissé. Je vais en profiter une autre fois pour dire ce que je veux sur ce projet de loi et sur les sentiments qu'il inspire aux électeurs du Manitoba. J'ajoute que je vais m'associer à mes collègues pour appuyer cet amendement: c'est l'un des quelques amendements présentés par les membres de l'opposition officielle qui ne nie pas l'esprit du projet de loi. Sous une forme précise, j'estime qu'il exprime son objectif essentiel. Certes, le député de Crowfoot déploiera toutes les ressources de son éloquence en faveur de son amendement. Si je fais comme lui, j'espère que je ne me ferai pas rappeler à l'ordre. Je vais conclure en disant que j'appuierai l'amendement.

M. Givens: Monsieur l'Orateur, je demande la permission de revenir pour un moment aux affaires courantes.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Est-ce d'accord?

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'ai fait fonction de leader de mon parti à la Chambre. Or, on ne m'a donné préavis d'aucun amendement.

L'hon. M. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cela n'a rien à voir avec un amendement. Le député pourrait présenter le rapport du comité spécial concernant certains bills privés qui, nous l'espérons, pourront être discutés demain. J'espère que la Chambre nous permettra de revenir aux affaires courantes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député pourra-t-il présenter toute motion que le comité lui aura enjoint de présenter?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, le député voudrait présenter des rapports.

Des voix: D'accord.